



POUR PARUTION IMMEDIATE

CONTACT:

Dr. David Donat-Cattin, Directeur des Programmes

T: +1.212. 687 7755 ext. 105 (New York)

Email: donat@pgaction.org

**LE TCHAD DEVIENT LE 104^e ETAT PARTIE DE LA COUR PENALE INTERNATIONALE:
LA CPI A MAINTENANT LA JURIDICTION TERRITORIALE ET PERSONNELLE POUR LES CRIMES COMMIS DANS LA
PARTIE OUEST DU DARFOUR**

New York, 7 Novembre 2006 – La République du Tchad a ratifié le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) le 1er novembre 2006, selon les informations du site Internet du Bureau des Traités des Nations Unies. Donc 104 Etats, parmi lesquels le nouvelle Etat du Monténégro (qui a accepté les obligations de traités conclus par la Serbie-et-Monténégro) ont rejoint ce nouveau système de justice pénale internationale pourvu par le Statut de Rome de la CPI, entré en force le 1er juillet 2002.

Le Tchad est le 19^e membre de l'Organisation de la Conférence Islamique qui rejoint la CPI, et le 29^e Etat africain qui est partie de la CPI. Cela signifie que l'Afrique est la région la plus représentée dans le système de la CPI. Le nombre important d'Etats appartenant au monde musulman atteste également la vocation universelle de la CPI, qui est le seul mécanisme permanent à pouvoir offrir accès à la justice aux victimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

Le Président de l'Action Mondiale des Parlementaire (PGA), le **Sén. Alain Destexhe** (Belgique), a souligné l'impact de cette ratification sur la situation qui prévaut au Darfour: "Maintenant la Cour peut exercer pleinement sa juridiction au Darfour, que ce soit dans l'Est du Darfour, sous la Résolution 1593 (2005) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, ou dans l'Ouest, grâce à la juridiction territoriale étendue de la Cour, due à cette ratification. Il est temps que la communauté internationale soutienne complètement cet effort de mettre fin au conflit et à l'impunité au Darfour. Nous n'allons pas rester impuissants devant des crimes contre l'humanité et un génocide", exprima aujourd'hui le Sén. Destexhe, également ancien Directeur exécutif de Médecins Sans Frontières.

Le blocage du Conseil de Sécurité de l'ONU dans sa recherche de soutien pour l'application de sa résolution 1706 (31 août 2006) est inquiétante: alors que le conflit est en cours et les civils encore victimes à répétition, le gouvernement soudanais est parvenu à empêcher les efforts du Conseil de Sécurité d'envoyer une opération de maintien de la paix robuste afin de protéger les civils sans défense. Cette ratification du Tchad cependant démontre qu'il existe différentes modalités pour renforcer la Cour et consolider la coopération exigée non seulement pour punir les crimes commis au Darfour, mais aussi pour prévenir de nouvelles atrocités.

Madame Marie Nanalbeye Koumandial, ancienne membre de PGA et ancienne Présidente du Comité de la Santé du Parlement tchadien, a dénoncé aujourd'hui les atrocités continues commises contre les femmes des deux côtés de la frontière soudano-tchadiennes ces dernières années. "Il est temps d'empêcher les viols et autres crimes massifs perpétrés envers les femmes, et traîner en justice leurs auteurs", a affirmé Madame Koumandial, ajoutant son appréciation du travail du Parlement du Tchad, qui a voté pratiquement à l'unanimité la ratification du Statut pour la CPI lors de sa session plénière de juillet 2006. "C'est le moment que les législateurs tchadiens approuvent les lois permettant une pleine coopération avec la Cour et mettent les crimes énoncés dans le Statut de Rome dans la législation du Tchad", conclua-t-elle.

La Sén. Raynell Andreychuk (Canada) Coordinatrice du Programme de Droit International et de Droits Humains de PGA, mit l'accent sur le mandat de la Cour quant à la justice des genres: « Les femmes du Darfour ont besoin de protection, d'accès à la justice et de réparations. Le fait que le Tchad rejoigne la Cour est la réaffirmation des Droits Humains universels des femmes, qui sont les personnes les plus vulnérables de ce conflit ».

L'Action Mondiale des Parlementaires (PGA) tiendra sa IV^e "Assemblée Consultative des Parlementaires pour la CPI et l'état de Droit" à Tokyo, au Japon, les 4 et 5 décembre 2006. La justice entre les genres et le combat contre la violence et l'impunité au Darfour seront des thèmes centraux de ces délibérations lors desquelles plus de 150 parlementaires de toutes les régions du monde participeront.

About PGA

L'Action Mondiale des Parlementaires est un réseau de plus de 1300 parlementaires de 113 Etats qui ont travaillé les 10 dernières années en faveur de l'établissement d'une cour pénale internationale permanente. Les membres de PGA ont mené, fait la promotion, et été les auteurs d'initiatives de ratification et d'implantation du Statut de Rome dans 59 des 104 Etats parties actuels de la CPI, parmi lesquels quelques uns des Etats ayant le plus récemment rejoint la CPI - le Kenya, la République Dominicaine et le Mexique en 2005, ainsi que l'Union des Comores en 2006. PGA est un membre du Comité de Direction de la Coalition pour la CPI. PGA reçoit le soutien de la Commission Européenne, ainsi que des gouvernements de la Belgique, du Danemark, des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse.

HEADQUARTERS: 211 East 43rd Street, Suite 1604, New York, NY 10017 USA

Website: www.pgaction.org.